**Sociolinguistique, 3ème année LMD,**

**Section A/B**

**Cours/ TD n° V : contact des langues et plurilinguisme**

**Plan du cours :**

1. Bilinguisme/ plurilinguisme/ diglossie
2. Diglossie et conflits linguistiques
3. Les langues mixtes
4. Langues véhiculaires/ vernaculaires

**Objectifs :**

* Initier les étudiants aux concepts clés du bi/plurilinguisme
* Aborder et distinguer entre les différents phénomènes issus du contact des langues

 Contrairement au structuralisme linguistique qui prône l’analyse de la langue comme objet statique, la sociolinguistique l’analyse comme un phénomène social dynamique en prenant compte de deux facteurs essentiels : la diversité des langues et des pratiques langagières d’une part, le facteur temps impliquant l’évolution de la langue sur le plan diachronique (parole, facteurs externes, etc.) d’autre part. Ce dynamisme se produit notamment quand les langues entrent en contact.

 Selon les estimations et pour reprendre les termes de L-J Calvet (1993 : 17), il y aurait à la surface du globe environ 6000 langues (langes et dialectes) qui sont parlées dans au moins 200 pays. Un simple calcul nous montre qu’il y aurait théoriquement environ 30 langues par pays. Même si la réalité linguistique n’est pas à ce point systématique (certains pays compte plus de langues, d’autres moins), il n’en demeure pas moins que le monde est plurilingue et que les communautés linguistiques se côtoient et se superposent sans cesse. Ce plurilinguisme fait que les langues sont constamment en contact et que la majorité des individus vivent dans un environnement bilingue/ plurilingue (surtout dans les villes) et doivent adapter leur comportement langagier à cette situation. Le lieu des contacts entre les langues peut être l’individu ou la communauté et cela donne naissance à des phénomènes très variés et intéressants à étudier : le bilinguisme, le plurilinguisme, la diglossie, les conflits linguistiques, les langues mixtes, les langues véhiculaires/ vernaculaires, les mélanges de langues, les alternances codiques, les emprunts, les interférences, etc.

1. **Bilinguisme/ plurilinguisme/ diglossie**

 Le premier à avoir introduit le concept de contact des langues est le linguiste américain U. Weinreich (1953). Selon lui, ce concept inclut toute situation dans laquelle une présence simultanée de deux langues affecte le comportement langagier d’un individu. Le concept de contact des langues réfère au fonctionnement psycholinguistique de l’individu qui maitrise plus d’une langue, donc d’un individu bilingue. Selon Tabouret-Keller, par bilinguisme ou plurilinguisme il faut entendre«*le fait général de toutes les situations qui entrainent un usage, généralement parlé et dans certains cas écrit, de deux ou plusieurs langues par un même individu ou un même groupe. ’’Langue’’ est pris ici dans un sens très général et peut correspondre à ce qu’on désigne communément comme un dialecte ou un patois*» (1969 : 309).

 Le ***bilinguisme*** est un concept qui a été d’abord introduit par la psycholinguistique pour désigner l’état d’un individu qui utilise simultanément deux codes ou deux variétés linguistiques différentes. Cette définition de Weinreich sera uniquement utilisée en référence à l’individu bilingue. Selon lui, les langues étaient dites en contact lorsqu’elles étaient utilisées alternativement par la même personne. Le bilinguisme individuel s’intéresserait aux compétences bilingues, aux conditions de leur acquisition, de l’âge et de la période de leur apprentissage, etc. En revanche, ce concept n’est pas exclusivement propre à la psycholinguistique mais il est aussi réclamé par la sociolinguistique qui l’utilise pour décrire le ***bilinguisme/ plurilinguisme*** social ou de la collectivité. En effet, chaque pays, chaque communauté et chaque institution peut pratiquer son propre bilinguisme/ plurilinguisme institutionnel. Le ***plurilinguisme*** quant à lui, c’est la capacité d’un individu d’employer à bon escient plusieurs variétés linguistiques, ce qui conforte la dimension psycholinguistique déjà entrevue dans la définition du bilinguisme. Mais ce concept se réfère davantage à un état de la société qu’un état individuel. Dans ce cas, il renvoie à la coprésence de plusieurs langues dans une même communauté et un même territoire.

 Si Weinreich parle du bilinguisme individuel, Ch. Ferguson lui, va s’attaquer au ***bilinguisme social***. A partir de 1959, il lance le concept de ***diglossie*** qui renvoie à la coexistence dans une même communauté de deux formes linguistiques d’une même langue qu’il nomme « variété haute » et « variété basse ». Ces variétés génétiquement apparentées (c’est-à-dire d’une même langue) remplissent des fonctions sociales et politiques différentes mais qui sont parfaitement complémentaires. Afin de bien illustrer ce phénomène, il prend quatre exemples : les situations arabophones (dialecte/arabe classique), la Grèce (demotoki/katharevoussa), Haiti (créole/français) et la partie germanophone de la Suisse (suisse allemand/hochdeutch). Pour lui, les situations de diglossie sont caractérisées par un certain ensemble de traits :

* Une répartition fonctionnelle des usages : on utilise la variété haute à l’église, dans les lettres, dans les discours officiels, à l’université, etc., tandis que la variété basse est utilisée dans les conversations familières, les situations informelles, etc. ;
* Le fait que la variété haute jouisse d’un prestige social dont ne jouit pas la variété basse ;
* Le fait que la variété haute ait été utilisée pour produire une littérature reconnue et admirée ;
* Le fait que la variété basse soit acquise naturellement (c’est la première langue des locuteurs) tandis que la variété haute est acquise à l’école ;
* Le fait que la situation de diglossie soit stable et puisse durer plusieurs années voire plusieurs siècles ;
* Le fait que ces variétés d’une même langue, liées par une relation génétique, aient une grammaire, un lexique et une phonologie relativement divergents.

 Quelques années plus tard, à la suite de Ferguson, Fishman et J. J Gumperz reprennent le concept de diglossie en l’élargissant. Dans un premier temps, ils distinguent entre le bilinguisme, fait individuel qui relève de la psycholinguistique, et la diglossie, phénomène social, puis ajoutent qu’il peut y avoir diglossie (’’haute’’ et ’’basse’’) non plus seulement entre deux variétés d’une même langue mais aussi entre deux codes différents qui n’ont pas besoin d’avoir une même origine commune ou une relation génétique. C'est-à-dire que n’importe quelle situation coloniale par exemple mettant en présence une langue européenne et une langue africaine, relève de la diglossie dans la mesure où il peut y avoir un rapport de force (langue dominante/ langue dominée) entre les deux langues. Il en allait ainsi de la situation du Paraguay d’avant 1992, avec la coexistence inégalitaire de l’espagnol (langue coloniale) et du guarani (langue indigène).

 Considérée constitutionnellement comme étant un pays arabe, l’Algérie, selon la conception de Furgueson, dispose de deux variétés : pour la communication formelle les Algériens utilisent l’arabe institutionnel (dit aussi classique, moderne, scolaire, etc.) (variété haute) ; pour la communication informelle, vie quotidienne et artistique (chants, théâtre, etc.) ils utilisent l’arabe dialectal (dit aussi quotidien), (variété basse). La généralisation du concept de diglossie selon la les termes de Fishman et Gumperz (situations de plurilinguisme) décrit la situation algérienne comme étant une diglossie enchâssée ou complexe : aux variétés « haute » et « basse » de l’arabe viennent s’ajouter le français et le tamazight. Le français remplirait uniquement des les fonctions de variété « haute » : usage institutionnel, enseignement universitaire et technique, production littéraire, usage médiatique et journalistique, langue de communication internationale etc. ; le tamazight, quant à lui, sous ses diverses formes ne remplirait que les fonctions de variété « basse » : communication quotidienne, usage oral dans les situations informelles, transmis par les procédés de l’oralité, etc.

 Selon les trois auteurs, le rapport entre la variété « haute » et « basse » est à la fois naturel pacifique et stable.

1. **Diglossie et conflits linguistiques**

 Les situations diglossiques dans le monde ne sont pas toujours pacifiques et stables comme le suggèrent Ferguson, Fishman et Gumperz mais elles peuvent être une source de conflits. En effet, des études menées en France et en Espagne durant les années soixante-dix ont montré que le contact des langues au sein d’un même espace sociétal en termes de conflit, de la diglossie peut être un facteur d’une distribution non équilibrée et stable des fonctions de deux langues ou variétés de langues, mais comme la domination d’une langue (le français, l’espagnole) sur une autre (langue dominée : l’occitan, le catalan, le créole). Pour les sociolinguistes catalanistes (L. L Aracil), occitanistes (H. Boyer) et créolistes (F. Prudent), le rapport entre les variétés « haute » et « basse » n’est ni pacifique n’est stable : il est dynamique et conflictuel. Pour ces sociolinguistes natifs (ils sont les locuteurs des langues qu’ils défendent), dire que la distribution des fonctions haute et basse comme étant complémentaires et qualifier leur rapport diglossique de naturel, légitime d’une certaine manière le rapport de domination qu’exerce la variété « haute » et à travers elle ses locuteurs, sur la variété « basse » et ses locuteurs. Ces sociolinguistes théorisent la diglossie comme étant un conflit linguistique (dominant/ dominé) dont les implications sont sociales et politiques pouvant conduire à des disparitions culturelles et des fractures intra-étatiques. La compétition entre les langues coexistant en un même lieu ne saurait donc être exempte de violence (violence qui est le fait du groupe dominant) qui a inéluctablement une orientation glottophagique (Calvet) : une langue en position de force pour diverses raisons de nature politique, démographique, économique, militaire, etc. va faire disparaitre une langue en position de faiblesse, essentiellement pour les mêmes raisons. Le modèle conflictuel opte pour une approche diachronique et macrosociolinguistique du phénomène de diglossie : le conflit est en effet envisagé dans la durée et dans sa globalité car on ne peut observer la dynamique « linguicide » (glottophagique) que sur plusieurs décennies, voire sur plusieurs siècles.

 Si on considère les rapports entre les langues en Algérie (l’arabe institutionnel, le français, le tamazight et l’arabe quotidien), nous constaterons que ces derniers ne sont pas tout à faits pacifiques et stables. En effet, dans la situation algérienne, nous avons, d’un côté, l’arabe institutionnel qui lutte par le biais de la politique d’arabisation pour repousser la domination du français dans les sphères de l’Etat et ses cercles décisionnels d’abord, et dans la société ensuite. L’objectif était, notamment à partir des années 70, de dévaloriser les références socioculturelles, sociopolitiques et socioprofessionnelles du francophone et du francisant. De l’autre, nous avons l’exercice, au nom de l’arabe institutionnel et de la politique d’arabisation, d’une hégémonie de stigmatisation sur l’arabe quotidien et de glottophagie sur l’amazigh en le minorant et en folklorisant (sans importance et sans signification profonde) ses éléments culturels qui relèvent de la pratique du vécu. Dans les deux cas de figure l’objectif étant d’acculer (contraindre) les locuteurs à abandonner leurs langues et leurs pratiques culturelles pour s’assimiler au modèle de l’Algérien que représentait le projet de l’unification linguistique et culturel de l’époque : l’arabisation.

 Donc, lorsque Ferguson introduisait la notion de ’’stabilité’’ dans la définition de la diglossie, cela laissait entendre que les situations diglossiques pouvaient être harmonieuses, durables et exemptes de conflits. Or, la diglossie est dynamique et elle est en perpétuelle évolution. Il y a des situations où la variété basse comme le grec démontique (aujourd’hui langue officielle en Grèce), vient « détrôner » la variété haute qui sera bientôt qu’une langue morte. L’histoire nous montre que très souvent, l’avenir des variétés « basses » est de devenir des variétés « hautes » (ce fut le cas des langues romanes : français, espagnol, italien, etc. face au latin).

1. **Les langues mixtes (approximatives)**

 Le plurilinguisme peut poser problème à un locuteur ou un groupe social qui se trouve, pour diverses raisons (situations socio-historiques particulières), en face d’un autre groupe ou une autre communauté dont il ne connait pas la langue. S’il n’y a pas de tierce langue disponible (une langue véhiculaire par exemple) et si les deux groupes ont besoin de communiquer, ils vont s’inventer une autre forme de langue dite approximative ou hybride. Ainsi, par exemple, on a utilisé jusqu’au XIXe siècle dans les ports du pourtour méditerranéen la *lingua franca*, [lgwa fRka] une langue mixte à base d’italien avec un vocabulaire empruntant en outre aux langues de la Méditerranée. La langue mixte est une forme de langue qui nait de la fusion de deux langues habituellement dans les situations de bi-plurilinguisme. A travers l’histoire, la fusion entre les langues a donné naissance à des formes linguistiques très variées, nous citons entre autres le sabir, le pidgin et les créoles.

 Pour Marie-Louise Moreau, le ***sabir*** désigne « *un idiome* (langue spécifique à une communauté) *particulier également nommé lingua franca en usage dans la Méditerranée entre le XIV et le XVIII siècles dans les échanges commerciaux entre Européens, Turcs et Maures* ». (1997 : 257). Lingua fanca est une forme linguistique à base d’italien avec un vocabulaire empruntant aux autres langues du bassin méditerranéen. Ces formes qu’on nomme des sabirs sont utilisées à l’origine entre des communautés n’ayant pas de langue commune mais entretenant des relations commerciales. La lingua franca est un système linguistique très réduit sur le plan du lexique et de la syntaxe : ses verbes ne sont pas conjugués. Même sa morphologie est invariable. Il était utilisé dans les ports de la Méditerranée pour réguler le commerce maritime, c'est-à-dire l’achat et la vente des marchandises. Cette langue mixte n’est pas pratiquée en dehors de l’espace de sa création et ne peut remplir d’autres fonctions que celle pour laquelle elle a été inventée.

 Le ***pidgin***, quant à lui, présente des formes lexicales et syntaxiques très proches du sabir. En effet, lorsque le sabir se développe, lorsque ses formes couvrent des besoins de communication plus larges, on parle alors de pidgin. Cela était le cas des pidgins français, anglais, espagnols, italiens, hollandais, etc. pratiqués dans les côtes africaines, extrême-orientales, sud-américaines et antillaises. L’exemple qu’on peut donner c’est le pidgin english qui s’est développé dans les contacts commerciaux entre Anglais et Chinois le long des côtes de la mer de Chine, empruntant son vocabulaire à l’anglais et sa syntaxe au chinois (vocabulaire anglais/ syntaxe chinoise). A la différence des sabirs qui résultent d’un mélange de plusieurs langues, les pidgins naissent du contact entre deux langues (européenne et autochtone) : celle qui est parlée par le groupe socialement dominant (*superstrat*) et qui fournit du lexique de ce nouvel idiome (ici, il s’agit de l’anglais) ; et celle qui fournit moins d’éléments, parlée par le groupe socialement inférieur (substrat) (ici il s’agit du chinois) (Baylon, 1996 : 124). Globalement, les pidgins sont liés à la réalité économique et commerciale et les relations qui en résultent obligent les groupes en situation de contact à trouver une langue commune. Puisque ils répondent simplement à des fonctions instrumentales et régulatoires (lexique commercial, travail forcé, les règles du travail et les ordres, etc.), les pidgins ne répondent pas à des fonctions interactionnelles ou métalinguistiques comme les langues naturelles où on peut exprimer des idées abstraites ou des états d’âmes.

 Le ***créole*** « est pidgin qui est devenu langue maternelle d’une communauté linguistique » (Baylon, 1996 : 129). Selon D. Hymes, la créolisation ou bien le passage d’un pidgin à un créole est un processus complexe de changements sociolinguistiques qui consisterait en une expansion de la forme interne d’un idiome et de son emploi. C’est ce que souligne également L. J. Calvet en définissant le créole comme « la réponse que donne la pratique sociale à une absence de langue commune dans des situations dans lesquelles se fait sentir la nécessité de communiquer : un pidgin remplit une fonction véhiculaire limitée à certains domaines » (1999 : 204-205). Historiquement, Les ***créoles*** sont les diverses langues nées des colonisations européennes entre le XVIe et le XVIIIe siècle. Leur apparition est liée le plus souvent à la colonisation esclavagiste. La plupart de ces créoles sont apparus dans des îles où s’étaient installés des colons européennes et où sont transportées/ déportées des populations d’esclaves d’origines diverses mais surtout africaines. Les principales langues de la colonisation européenne (français, anglais, espagnol, etc.) ont donné naissance à près d’une centaine de créoles dans de nombreuses régions du monde et les plus importantes étant les suivantes :

* Pour l’anglais : Jamaïque, Guyana, Hawaï
* Pour l’espagnol : Colombie (palanquero), Philippines (chabacano)
* Pour le français : Grenade, Guadeloupe, Guyane, Haïti, Martinique, Louisiane, Réunion, La Dominique, etc.
* Pour le portugais : iles du Cap-Vert, etc.

 Quoi qu’il en soit, les créoles sont aujourd’hui des langues comme les autres langues. Longtemps considérées comme des formes inférieures, et à ce titre n’ayant pas accès aux fonctions officielles d’un Etat (enseignement, administration, etc.), les créoles sont désormais promus, dans certains pays comme les Seychelles, au rand de langue officielle.

1. **Langues véhiculaires/ vernaculaires**

 Comme on l’a vu, le plurilinguisme peut poser un problème de communication entre des locuteurs ou des groupes sociaux ne partageant pas la même langue. Dans ce cas, les langues en présence peuvent répondre des fonctions véhiculaires ou, au contraire, à des fonctions grégaires (se regrouper) et/ou identitaires. Pour L. J. Calvet, une langue véhiculaire est « une langue utilisée pour la communication entre des groupes qui n’ont pas la même première langue » (1993 : 34). La langue véhiculaire constitue une réponse à une situation de besoin de communication afin de parvenir à l’intercompréhension. Cela peut être le cas du wolof au sénégal, de l’arabe au Maghreb, du swahili sur la côte-est africaine, du munukutuba au Congo, du Bambara au Mali, du français en Afrique de l’Ouest, de l’espagnol en Amérique centrale, du malais en Indonésie, etc. Cela peut être aussi le cas des sabirs, des pidgins et des créoles. La langue vernaculaire, quant à elle, correspond à la langue « domestique » ou « indigène », c'est-à-dire du foyer. Généralement, elle est la langue maternelle ou première d’un groupe utilisée dans le cadre des échanges familiaux ou informels et des relations de voisinage entre proches du même groupe mais qui n’a pas forcément un usage de large extension (fonction véhiculaire large). Dans ce cas, on peut dire qu’elle répond à une fonction grégaire et/ ou identitaire. Cependant, cela ne veut pas dire qu’une langue véhiculaire ne peut pas avoir aussi de fonction grégaire ou, à l’inverse, une langue de fonction identitaire ne peut avoir de fonction véhiculaire. Il faut souligner qu’il n’y a pas de langues véhiculaires ou vernaculaires de principe ; ce sont les conditions de la vie en société et les besoins de communication et d’expression qui font que certaines langues véhiculaires se « vernacularisent » et d’autres langues vernaculaires de « véhicularisent ». Et la nouvelle fonction sociale fait subir des transformations internes à la forme de la langue en question.

Ce cours est une synthèse adaptée de :

BAYLON Christian, 1996, *Sociolinguistique : société langue et discours*, Nathan, Paris, pp 35-36

BOYER Henri, 2001, *Introduction à la sociolinguistique*, Dunod, Paris, pp 07-14.

CALVET Louis-Jean, 1993, *La sociolinguistique*, PUF, Paris, pp 05-08.

MARIE-LOUISE Moreau, 1997, *Sociolinguistique, Concepts de base*, Mardaga, Paris.

SINI Chérif, 2015, *Cours de sociolinguistique*, L’Odyssée, Tizi-Ouzou, pp 122-124.